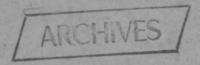
505 LH 51/8 3137 (19hh-19h5)



Etablissement d'un faisceau de relais de 5 voies à Chalons-sur-Marne (Est)

Lettre S.N.C.F. au M.T.P. 2. 8.44 Dépêche du MTP à la SNCF 22. 3.45 MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Direction Générale des Chemins de fer et des Transports

Service du Contrôle Technique

3ème Bureau I.F.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Région EST Ligne de Paris à Strasbourg

EST - 168 - 10 Référence à rappeler à Monsieur le PRESIDENT du CONSEIL d'ADMINISTRATION de la SOCIETE NATIONALE des CHEMINS de fer FRANÇAIS

OBJET: Etablissement d'un faisceau de relais de 5 voies (sens pair) en gare de CHALONS-sur-

REFERENCE : Votre lettre D-3311/0 du 2 Août 1944.

Vous avez soumis à mon approbation le 2 août 1944 un projet d'établissement d'un faisceau de relais de 5 voies (sens pair) en gare de Châlons-sur-Marne sur la ligne de Paris à Strasbourg.

Ce projet, dont la dépense était évaluée à 7.500.000 frs, avait pour but d'atténuer les conséquences des bombardements aériens des voies ferrées et sa réalisation devait être effectuée dans un délai de deux à trois mois.

De l'enquête effectuée par mes Services, il résulte qu'il n'est plus nécessaire, en raison des évènements, de réaliser le projet en question qui n'est, d'ailleurs, pas prévu explicitement à votre projet de budget des travaux complémentaires.

Dans ces conditions, je vous renvoie ci-joint le projet dont il s'agit.

P. le Ministre et par autorisation, Le Chef de Service, Adjoint au Directeur Général des Chemins de fer et des Transports,

## SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Le Président du Conseil d'Administration

Paris, le 2 août 1944

Région de l'Est

Ligne de Paris à Strasbourg

COPIE

Gare de Châlons-sur-Marne

Etablissement d'un faisceau de relais de 5 voies (sens pair)

D 3311/0

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation, en 2 exemplaires, un projet relatif à l'établissement d'un faisceau de relais de 5 voies (sens pair) à la gare de Châlons-sur-Marne.

Ce projet est compris au nombre de ceux que nous envisageons d'exécuter dans certaines gares ou triages en vue d'atténuer les conséquences des bombardements aériens et dont l'envoi a été annoncé à M. le Chef du Service Technique de la Direction des Chemins de fer par lettre Veg 91 121/11/1 du 2 avril 1944.

La dépense, évaluée aux prix actuels à 7.500.000 fr sera imputée sur la somme à valoir de notre Budget d'établissement Travaux Complémentaires) de l'exercice 1944.

Je vous serais obligé de bien vouloir, après décision, me renvoyer un exemplaire du projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président du Conseil d'Administration, signé : FOURNIER.